

**Ce procès-verbal est une copie administrative et ne remplace aucunement les textes officiels adoptés par le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon. Pour une version officielle, veuillez communiquer avec la Municipalité par courriel à [info@mun-sldl.ca](mailto:info@mun-sldl.ca).**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2015 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. François Barret, maire  
M. Langis Barbeau, conseiller au siège n° 1  
M. Hermann Thibodeau, conseiller au siège n° 2  
M. Pierre Doré, conseiller au siège n° 3  
M. Martin Boivin, conseiller au siège n° 4  
M. Benoit Mathieu, conseiller au siège n° 6

Est absent :

M. Stéphane Lévesque, conseiller au siège n° 5

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur François Barret, maire.

Assiste à la séance : M<sup>e</sup> Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier.

**Point n° 2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau  
Il est résolu

18-15

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Approbation du procès-verbal du 12 janvier 2015;
5. Correspondance et points d'informations :
  - 5.1 Demande de subvention de l'Harmonie de l'école du Bac,
  - 5.2 Demande de soutien – Harmonie Élite des Navigateurs;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes;
8. Embauche d'un nouveau pompier pour pourvoir à un poste devenu vacant;
9. Approbation du rapport annuel du schéma de couverture de risques;
10. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
11. Acquisition d'un véhicule;
12. Travaux de raccordement d'une génératrice au centre municipal;
13. Demande de subvention : Réhabilitation du pavage de la rue des Érables;
14. Appel d'offres relatif à la fourniture d'un système de traitement des eaux usées municipales;
15. Demandes de dérogation mineure :
  - 15.1 Demande de dérogation mineure n° 194 : Lot 2 641 996 – Marge de recul arrière du garage privé,
  - 15.2 Demande de dérogation mineure n° 195 : Lot 2 640 841 – Superficie minimale des lots;
16. Désignation des personnes-ressources pour les activités de loisirs de la saison de l'hiver 2015;
17. Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour pour la saison estivale 2015;
18. Demande d'utilisation d'une partie du terrain du presbytère;
19. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale du Québec 2015;

20. Autorisation pour le déploiement de feux d'artifice lors de la fête nationale du Québec du mardi 23 juin au parc Alexis-Blanchet;
21. Offre de services en médecine familiale;
22. Points divers;
23. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

### **Point n° 3**

#### **Période de questions**

En présence d'une quinzaine de personnes, quatre citoyens ont adressé des questions au conseil.

Un premier citoyen pose une question à propos de la piste de motoneige sur la rue des Peupliers. Un second citoyen interroge le conseil sur des problématiques d'application de la réglementation d'urbanisme relative aux plaines inondables, aux milieux humides ainsi qu'aux cours d'eau, sur l'appel d'offres relatif au système d'épuration des eaux usées et sur la dérogation mineure attribuée au point 15.1. Un troisième citoyen s'informe au sujet du déneigement des rues municipales et privées. Un quatrième citoyen s'enquiert de la possibilité d'installer des récipients pour le recyclage de bouteilles de plastique au centre municipal.

### **Point n° 4**

#### **Approbation des procès-verbaux du mois de janvier 2015**

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

19-15

D'approuver le procès-verbal du 12 janvier 2015 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

### **Point n° 5**

#### **Correspondance et points d'informations :**

##### **5.1**

#### **Demande de subvention de l'Harmonie de l'école du Bac**

**ATTENDU QUE** l'Harmonie de l'école du Bac a demandé à la Municipalité une subvention pour couvrir la location de la salle municipale dans le cadre de leur brunch-concert annuel;

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

20-15

D'octroyer une subvention de 367,20 \$ équivalant au coût de la location de la salle municipale pour le brunch-concert annuel du dimanche 15 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

##### **5.2**

#### **Demande de soutien – Harmonie Élite des Navigateurs**

**ATTENDU QUE** l'Harmonie Élite des Navigateurs a sollicité une contribution de la Municipalité pour son concert annuel;

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

21-15

D'octroyer une subvention de 90 \$ à l'Harmonie Élite des Navigateurs pour le souper-concert annuel du 14 février 2015 pour l'achat de billets.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 6**

**Autorisation de paiement des comptes**

22-15

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

D'approuver la liste des comptes à payer totalisant 86 867,86 \$ telle qu'elle a été présentée.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 7**

**Transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes**

---

23-15

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Langis Barbeau  
Il est résolu

De mandater la directrice générale, conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec, à transmettre avant le 20 février 2015 à la MRC de La Nouvelle-Beauce, la liste des immeubles à être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

D'autoriser la directrice générale ou son représentant, conformément à l'article 1038 du Code municipal, à enchérir ou acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 8**

**Embauche d'un nouveau pompier pour pourvoir à un poste devenu vacant**

**ATTENDU QU'**un poste de pompier est devenu vacant;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau pompier à ce poste;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de la sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

24-15

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu  
Il est résolu

D'embaucher, monsieur Carl Charest, à titre de pompier salarié à temps partiel, représenté par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Lambert-de-Lauzon.

La présente embauche est conditionnelle à ce que monsieur Carl Charest respecte les conditions d'embauche de la convention collective en cours.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 9**

**Approbation du rapport annuel du schéma de couverture de risques**

**ATTENDU** le rapport annuel du schéma de couverture de risques déposé par le directeur du Service de la sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu  
Il est résolu

25-15

D'approuver le rapport annuel tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 10**

**Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

---

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon prévoit la formation de 16 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

26-15

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 11**

**Acquisition d'un véhicule**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de procéder à l'acquisition d'un véhicule de type multiségment ou sport utilitaire;

**ATTENDU** le rapport décisionnel TP201501 et ses recommandations;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau  
Il est résolu

27-15

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Drouin et frères inc.;

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 16 825,23\$ financée à même le fonds de roulement et remboursable sur cinq ans en versements égaux et consécutifs;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, monsieur Steeve Veilleux, à signer tout document et à accomplir tout acte utile à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 12**

**Travaux de raccordement d'une génératrice au centre municipal**

**ATTENDU QUE** le centre municipal est désigné comme un centre d'hébergement lors d'une situation d'urgence sur le territoire;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à des travaux électriques permettant le raccordement d'une génératrice lors d'une panne d'électricité d'importance;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

28-15

D'autoriser une dépense nette évaluée à 20 000 \$, pris à même l'excédent accumulé non affecté, pour la réalisation des travaux de modification électrique au centre municipal, les honoraires professionnels d'ingénierie correspondants, ainsi que l'achat d'une remorque pour le transport de la génératrice.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 13**

**Demande de subvention : Réhabilitation du pavage de la rue des Érables**

**ATTENDU QU'**un contrat de services professionnels en contrôle de qualité de matériaux a été octroyé;

**ATTENDU QUE** le 2 juin 2014 un contrat de construction visant la réhabilitation de la chaussée a été octroyé suite à un appel d'offres public;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local*;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

29-15

D'autoriser la présentation de la demande d'aide financière dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local*;

De confirmer que les travaux ont été réalisés selon les modalités établies dans le volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local*;

D'autoriser le directeur des Travaux publics, M. Steeve Veilleux, à signer tous les documents et à poser tous les actes utiles au nom de la Municipalité dans le cadre de la présentation de cette demande.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 14**

**Appel d'offres relatif à la fourniture d'un système de traitement des eaux usées municipales**

---

**ATTENDU QUE** la firme SNC-Lavallin a transmis une offre de services professionnels à la Municipalité le 27 janvier 2015;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

**30-15**

D'accorder le contrat de services professionnels visant la préparation d'un appel d'offres relatif à la fourniture d'un système de traitement des eaux usées municipales ainsi qu'à l'analyse des soumissions reçues à SNC-Lavallin pour une somme forfaitaire de 20 200 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 15**

**Demandes de dérogation mineure :**

**15.1**

**Demande de dérogation mineure n° 194 : Lot 2 641 996 – Marge de recul arrière du garage privé**

---

**ATTENDU QUE** M. Christian Boutin sollicite pour la propriété constituant le 27, rue des Orchidées une dérogation mineure afin de rendre réputée conforme l'implantation du garage privé existant à 0,69 m de la ligne arrière, contrairement aux dispositions du Règlement de zonage n° 243-91 qui prescrivent une marge de recul arrière de 1 m pour ce type de bâtiment;

**ATTENDU QUE** la construction du garage a fait l'objet du permis n° 04122 émis en 2004 et que des démarches effectuées afin de vendre l'immeuble ont révélé l'erreur d'implantation;

**ATTENDU QUE** la demande peut être considérée comme étant mineure et que les voisins ont donné leur appui au demandeur;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution n° 03-15 à l'égard de cette demande;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

31-15

D'accorder la dérogation mineure n° 194 comme demandée.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**15.2**

**Demande de dérogation mineure n° 195 : Lot 2 640 841 – Superficie minimale des lots**

---

**ATTENDU QUE** M. Steve Gagné sollicite pour la propriété constituant le 510, rue des Roitelets une dérogation mineure afin de rendre réputée conforme la subdivision du lot 2 640 841 en deux lots ayant chacun une superficie de 2972,8 m<sup>2</sup>, contrairement aux dispositions du Règlement de lotissement n° 244-91 qui exigent une superficie minimale de 3000 m<sup>2</sup> pour les lots non desservis;

**ATTENDU QUE** cette demande est déposée en lien avec la demande de permis de lotissement n° 2015-001;

**ATTENDU QUE** la superficie manquante ne peut être acquise en respect des dispositions réglementaires d'une propriété voisine;

**ATTENDU QU'**il est considéré justifié de créer deux lots de superficies non conformes plutôt qu'un seul lot de superficie non conforme et un lot de superficie conforme afin que la ligne séparatrice des deux lots créés corresponde avec celle des propriétés localisées à l'arrière;

**ATTENDU QUE** la demande peut être considérée comme étant mineure et qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution n° 04-15 à l'égard de cette demande;

**À CES CAUSES,**

**32-15** Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu  
Il est résolu

D'accorder la dérogation mineure n° 195 comme demandée.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 16**

**Désignation des personnes-ressources pour les activités de loisirs de la saison de l'hiver 2015**

---

**33-15** Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau  
Il est résolu

D'approuver la liste des personnes ressources pour les activités de loisirs de la saison de l'hiver 2015 telle qu'elle est présentée.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 17**

**Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour pour la saison estivale 2015**

**34-15** Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Langis Barbeau  
Il est résolu

D'autoriser l'embauche d'un chef d'équipe, à raison de quarante (40) heures par semaine au taux horaire de 16 \$ pour huit (8) semaines, soit du 15 juin au 7 août 2015, totalisant une dépense de 5120 \$.

D'autoriser l'embauche de douze (12) animateurs pour les activités du camp de jour, à raison de quarante (40) heures par semaine au taux horaire variant entre 13 \$ et 15 \$ pour sept (7) semaines, soit du 22 juin au 7 août 2015, totalisant une dépense de 52 320 \$.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 18**

**Demande d'utilisation d'une partie du terrain du presbytère**

**ATTENDU QUE** le Service d'entraide de Saint-Lambert-de-Lauzon a demandé d'utiliser une portion du terrain du presbytère afin d'y aménager un jardin communautaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**35-15** Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu



D'autoriser le Service d'entraide de Saint-Lambert-de-Lauzon à aménager un jardin communautaire sur une portion du terrain du presbytère identifiée sur le plan soumis au soutien de la demande.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 19**

**Demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale du Québec 2015**

36-15

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu  
Il est résolu

D'autoriser monsieur Nicolas Cliche, coordonnateur aux activités du Service des loisirs et de la vie communautaire, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2015.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 20**

**Autorisation pour le déploiement de feux d'artifice lors de la fête nationale du Québec du mardi 23 juin au parc Alexis-Blanchet**

37-15

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

D'autoriser le Service des loisirs et de la vie communautaire à présenter dans le cadre de la programmation de la fête nationale du Québec un spectacle de feux d'artifice qui se déroulera le mardi 23 juin 2015 à 22 h sur le terrain de soccer (loisir 1) du parc Alexis-Blanchet.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 21**

**Offre de services en médecine familiale**

**ATTENDU QUE** des citoyens se préoccupent de l'avenir de l'offre de services en médecine familiale sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil partage les préoccupations de ces citoyens;

**ATTENDU QUE** l'organisation des services de médecine familiale ne relève pas de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal demeure à l'écoute des 6 632 citoyens de la Municipalité et désire transmettre ces préoccupations aux décideurs;

**EN CONSÉQUENCE,**

38-15

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau  
Il est résolu

De demander au Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) Alphonse-Desjardins de prévoir le remplacement et le maintien de l'offre de services en médecine familiale sur le territoire de la municipalité de même que sa bonification en fonction de la hausse de la population rencontrée;

De demander au CSSS Alphonse-Desjardins d'informer la Municipalité de son plan relatif aux effectifs en médecine familiale sur le territoire de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 22**

**Points divers**

Aucun sujet n'est discuté.

**Point n° 23**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu  
Il est résolu

39-15

À 21 h 9 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

---

Éric Boisvert, avocat  
Greffier et secrétaire-trésorier

Je, François Barret, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

François Barret  
Maire